

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 25 novembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 DGRI 67 - DPE Subvention (15 528 euros) et convention avec l'association IDO (75) pour un projet d'accès à l'eau potable des populations des provinces du Logone Oriental et Occidental (Tchad).

M. Patrick KLUGMAN, Mme Célia BLAUDEL et M. Mao PENINO, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1115-1-1 ;

Vu le projet de délibération en date du 3 novembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association IDO pour son projet d'accès à l'eau potable des populations des provinces du Logone Oriental et Occidental au Tchad ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN, au nom de la 7^{ème} commission, Mme Célia BLAUDEL et M. Mao PENINO, au nom de la 3^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint au présent projet de délibération, avec l'association IDO.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 15 528 euros est attribuée à l'association IDO (n° simpa182933, dossier n°2015_01752) pour son projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable des villages des provinces du Logone Oriental et Occidental au Tchad.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'article 6743 de la section de fonctionnement du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris exercices 2015 et suivants, sous réserve du vote des crédits par le Conseil de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO